

Ouverture de la séance à
19 h 00

Présents :

Jonathan ARS,
Bernard BACON,
Lionel GOSSE,
Christian LEMOINE,
Nicolas LOUBIER,
Corinne RICOU-LAFONT,
Gilbert SERODES.

Absents :

Hélène MARTIN
Romain NAUTON
Bernadette PASCAL
Jean-Claude PEPIN

JC PEPIN donne pouvoir à
B BACON, B PASCAL donne
pouvoir à C LEMOINE

Rédacteur :

Christian LEMOINE

Secrétaire de séance :

Corinne RICOU-LAFONT

Fin de séance :

21 h 00

Réunion du conseil municipal du 29/09/2017.

Table des matières

1	Ordre du jour	1
1.1	Substitution de la CCHA à ses communs membres pour le prélèvement au FNGIR	1
1.2	Proposition de modification n°11 des statuts de la CCHA.....	1
1.3	Rapport de la CLECT	1
1.4	Procédure d'alignement à Verrières	2
1.5	Legs et dons à la commune	2
1.6	Presbytère de Saint-Symphorien	2
1.7	Régime indemnitaire	2
1.8	FNPIC 2017	2
1.9	Modification de la durée hebdomadaire du poste d'adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe.....	2
1.10	Mises en non-valeur	2
1.11	Loyer gîte Mairie.....	2
1.12	Compte-rendu réunion du Conseil Communautaire du 20-09- 2017	3
1.13	Compte-rendu de la réunion de présentation des contrats territoriaux 2018-2020 du 26-09-2017	4
2	Divers	5

1 Ordre du jour

1.1 Substitution de la CCHA à ses communs membres pour le prélèvement au FNGIR

FNGIR : Fond National de Garantie Individuelle de Ressources (créé en compensation de la perte de revenus de la taxe professionnelle). Concernant St-Symphorien, 35000 € désormais payés par la CCHA.

Délibération : Accord unanime

1.2 Proposition de modification n°11 des statuts de la CCHA

Transfert de la compétence « risques naturels » (feux de forêt et séismes, concernant St-Symphorien) vers la CCHA.

Délibération : Accord unanime

1.3 Rapport de la CLECT

CLECT : Commission Locale Evaluation des Charges Transférées. Suite au rapport 2017 de la CLECT et après avis favorable de la CCHA pour l'attribution de compensation provisoire : 33000 € reversés à la commune de St-Symphorien.

Délibération : Accord unanime

1.4 Procédure d'alignement à Verrières

Proposition de délimitation des terrains. Classement dans le domaine public d'un parking sur la parcelle A1014, le reste de la parcelle restant dans le domaine privé.

Délibération : Accord unanime

1.5 Legs et dons à la commune

Legs et dons désormais affectés au budget principal de la commune, depuis la suppression du budget spécifique CCAS.

Délibération : Accord unanime

1.6 Presbytère de Saint-Symphorien

Courrier de la fille de la locataire, du 30 juillet 2017, se plaignant de l'état du logement du presbytère. Courrier de réponse de la Mairie le 4 août, retraçant l'historique des travaux d'isolation effectués en 2010 (11804 €), et conjointement des pierres en 2011 (9875 €). Par ailleurs, la locataire du presbytère avait fait part de son désir de déménager au gîte de l'ancienne vicairie, en 2014, la mairie ayant alors engagé des travaux pour répondre aux demandes de la locataire (mise à neuf du logement, dont création d'une cheminée, et peintures). La locataire s'était désistée au dernier moment...

Délibération : Faire un état de lieux du logement du presbytère pour déterminer la suite à donner.

1.7 Régime indemnitaire

Changement de catégorie de l'adjoint administratif, modification du régime indemnitaire en conséquence.

Délibération : Accord unanime

1.8 FNPIC 2017

FNPIC : Fond National de Péréquation Intercommunal et Communal. Notification par la Préfecture de la proposition de la dotation FNPIC affectée à la commune de St-Symphorien. Opérations comptables à valider par le conseil municipal.

Délibération : Accord unanime

1.9 Modification de la durée hebdomadaire du poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe

Nouvelle durée hebdomadaire de 10 heures 30. Une permanence sera assurée par le maire et les adjoints (horaires à définir).

Délibération : Accord unanime

1.10 Mises en non-valeur

Facture d'eau impayée : 91.44 €. Convention de pâturage impayée : 27.24 €. Total en non-valeur : 118,68 €.

Délibération : Accord unanime

1.11 Loyer gîte Mairie

Loyer actuel du F3 : 200 €. Suite aux travaux de rénovation effectués, proposition du nouveau loyer : 250 €.

Délibération : Accord unanime

1.12 Compte-rendu réunion du Conseil Communautaire du 20-09-2017

Dossier n°1 : Amortissements des biens de la CCHA. Décision unanime concernant les durées d'amortissement : immobiliers 30 ans, mobiliers 12 ans, informatique et bureautique 3 ans, véhicules de déneigement et de débroussaillage 15 ans, véhicules de levage, transports de charges, balayages 8 ans, véhicules légers 5 ans.

Dossier n°2 : Budget du cinéma corrigé d'une double imputation erronée de 183.60 €.

Dossier n°3 : Subventions diverses (compte 6574 augmenté de 3500 €). Propositions de subventions diverses pour un montant de 775 €, et de Contrat Educatif Local pour un montant de 2450 €, accepté unanimement. Solde disponible : 289 €.

Dossier n°4 : demande de congé de formation d'un agent du centre de loisirs (Rachel LIGER), modification de son contrat actuel en mi-temps à l'issue de la formation, maintien d'une activité durant les « petites » vacances, direction par intérim assurée par la directrice adjointe du 01/10/17 au 30/06/18, accueil d'une apprentie (contrat de 2 ans). Accord unanime.

Dossier n°5 : gestion de la maison de l'enfance. Proposition de confier une mission de « Conseil en organisation des services » au CDG48 avec l'arrivée d'une nouvelle directrice à la maison de l'enfance le 06/11/17. Coût de la prestation : 5781 €. Accord unanime.

Dossier n°6 : nouveau plan de financement de 13 sentiers de randonnée pédestre et valorisation des sentiers vtt. Montant inchangé (26 571 €) mais participations européennes, régionales et départementales modifiées. Accord unanime.

Dossier n°7 : gestion du centre nautique. Nouveau cahier des charges (bail de 20 à 30 ans à compter du 01/01/18, éventuels travaux préalables à l'ouverture à la charge du preneur, loyer hors tva de 6600 € par an, avec paiement immédiat des 3 premières années, ensuite loyer révisé à l'indice 2^e trimestre 2019), modifications (modestes) des modalités de jugement des offres. Accord unanime.

Dossier n°8 : gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage (compétence obligatoire des comcom depuis le 01/01/2017). Proposition d'une convention entre CCHA et commune de Langogne pour finir 2017 (la commune de Langogne continuerait à gérer l'aire actuelle) et transfert des équipements liés à l'aire d'accueil vers la CCHA le 31/12/17 au plus tard. Evaluation du coût de la compétence transférée pour déterminer le montant de la compensation financière à verser à la commune de Langogne à compter de 2018, sur la base des montants de charges et produits que la commune de Langogne doit fournir à la CCHA le 30/10/17 au plus tard. Accord unanime.

Dossier n°9 : Convention entre CCHA et bibliothèque du haut Allier pour l'action « mois du documentaire », courant novembre 2017. La bibliothèque a demandé de pouvoir utiliser une partie des locaux de la Filature des Calquières (salle du diaporama) pour un accueil d'environ 40 personnes lors d'une projection de film suivi de débats, durant la journée du 24/11/17 à partir de 18:30. Montant de la « location » : 300 €. Accord unanime.

Dossier n°10 : révision générale du plan local d'urbanisme.

Contexte : recherche d'un bureau d'études pour formaliser le dossier de « Révision allégée n°2 » suite à la demande de la DDT en date du 30/05/16. Le premier bureau d'études consulté n'a pas été en mesure de formaliser une proposition, l'avocat spécialisé consulté ensuite considère que la révision générale est plus adaptée que la seule révision allégée, vis-à-vis des exigences réglementaires concernant notamment la justification d'intérêt général (la « révision allégée » n'est pas abandonnée pour autant). Proposition de mise en œuvre de l'étude destinée à la révision générale du PLUi, en intégrant les demandes exprimées dans le cadre de la procédure précédente, proposition de déléguer la finalisation du cahier des charges de l'étude de révision générale à la « Conférence Intercommunale », qui rassemble les maires et maires délégués du territoire de la CCHA, lancement de l'appel d'offres pour sélectionner un bureau d'études, demande de subventions d'état (Dotation Globale de Décentralisation). Accord unanime.

Dossier n°11 : acquisition de « toilette sèche ». Expérimentation de l'équipement sur la zone touristique de Palhères. Proposition d'achat prenant en compte les loyers payés en juillet et août : 6000 € (valeur à neuf : 24000 €...). La commission du développement économique et touristique propose d'activer cette option d'achat, sachant que l'équipement pourra être déplacé l'hiver sur le plan d'eau du Mas d'Armand et constituer un équipement supplémentaire à disposition du Centre Technique Communautaire. Accord unanime.

1.13 Compte-rendu de la réunion de présentation des contrats territoriaux 2018-2020 du 26-09-2017

Un premier bilan de la 1^{ère} génération des contrats en quelques chiffres clés : au départ, 671 projets retenus aux contrats et au final, ce sont 881 projets qui ont été individualisés dont :

- 234 sur des projets de voirie ;
- 16 projets d'envergure départementale (espace Georges Frêche, Grand Lac de Naussac, Voie Verte - CFD, Pont de Quézac, Château du Tournel, enfouissement de lignes électriques, Grand Site, Parc à Bisons, Rocade Ouest de Mende...) ;
- 25 projets retenus **en plus** lors des Contrats de Ruralité (400 000 € ajoutés) ;
- 18 projets retenus dans le cadre d'Appel à Projets (Leader, Massif-central itinérance et pôles de pleine nature, Agence de l'Eau [fuites sur les réseaux AEP], ADEME - Déchèteries...) ;
- 79 travaux exceptionnels.

27 M€ de subventions ont été affectés sur ces projets, permettant la réalisation de 130 M€ de travaux sur les territoires, notamment sur les 3 thématiques suivantes : voirie, cadre de vie, eau et assainissement.

Les collectivités bénéficient d'un accompagnement pour la mise en place et le suivi des contrats avec une équipe départementale spécifique mise à leur disposition et une concertation poussée. En effet, pour la 1^{ère} génération des contrats, il y a eu une centaine de réunions, 50 permanences, 1 424 fiches projets étudiées.

Pour la 2ème génération des contrats territoriaux, le dispositif de concertation a été maintenu. Une évaluation sur la première génération des contrats a fait ressortir, de la part des élus, les éléments suivants :

- Ne pas TOUT changer : ils ont compris comment cela fonctionnait ;
- Anticiper, pour ne pas avoir de rupture entre les générations de contrats.

Dans le cadre de la solidarité territoriale, les contrats territoriaux représentent un engagement important du Département, qui fait un effort exceptionnel sur le plan budgétaire, pour le soutien aux projets du territoire et particulièrement des collectivités.

Première réunion de travail programmée le 11 octobre 2017 à Langogne (CCHA).

2 Divers

Réunion en partenariat avec le SDEE et l'ADEME le 18 octobre sur la gestion des déchets.

40 ans de l'hôpital de Langogne samedi 30 septembre.